

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Du 26 mars 2010

L'an deux mil dix, le vingt six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

Etaient présents : BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, TRAMIER Claire, COULON Hervé, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, DESROQUES Fabienne, LE TOUCHE Henri, DOUAUD-RICORDEL Alice, VIAUD Cédric, NEVOUX Catherine, FOUQUET Gaëdic.

Absents excusés : BRETECHE Christine, DORNER Yoann.

Monsieur LE TOUCHE Henri a été élu secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 mars 2010.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE

✓ **Compte de gestion 2009**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, Maire,

Après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

✓ Compte administratif 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GAUTIER Maryline, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur BIGUET Christian, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	0	0		0
Opération de l'exercice	200 849,07	191 376,49	379 070,91	512 473,63
Affectation R 1068		132 982,29		
Totaux	200 849,07	324 358,78	379 070,91	512 473,63
Résultats définitifs	0	123 509,71		133 402,72

2 - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- vote et arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

✓ Affectation du résultat 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 133 402,72 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	133 402,72
A) EXCEDENT AU 31/12/2009	133 402,72
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	133 402,72
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	133 402,72

* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 200... (N+2))	
B) DEFICIT AU 31/12/200..	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 200.. (N+2))	
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

✓ **Budget primitif 2010**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2010.

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

* Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 495 251,56 euros
- Recettes : 495 251,56 euros

* Section d'Investissement :

- Dépenses : 336 113,22 euros
- Recettes : 336 113,22 euros

RESEAU ASSAINISSEMENT

✓ **Compte de gestion 2009**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

✓ Compte administratif 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GAUTIER Maryline, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur BIGUET Christian, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		42 039.04		1 019,28
Opération de l'exercice	0	10 877.27	10 884,73	10 900,73
Affectation R 1068				
Totaux	0	52 916.31	10 884,73	12 020,01
Résultats définitifs		42 039.04		1 035.28

- 2 - constate, que la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- vote et arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

✓ Affectation du résultat 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 1 035,28 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
- EXCEDENT	1 035.28
- DEFICIT	-
A) EXCEDENT AU 31/12/2009	1 035.28
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	

* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 035.28
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2004 (N+2))	
B) DEFICIT AU 31/12/2008	-
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2008)	-
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

✓ **Budget primitif 2010**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2010.

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

- * Dépenses d'investissement : 63 793.71 euros
- * Recettes d'investissement : 63 793.71 euros

et

- * Dépenses d'exploitation : 10 877,40 euros
- * Recettes d'exploitation : 10 877,40 euros

LOCATIFS SOCIAUX

✓ **Compte de gestion 2009**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

✓ Compte administratif 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GAUTIER Maryline, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur BIGUET Christian, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	0	118,69		7 095,10
Opération de l'exercice	5 601,01	0	4 216,26	8 425,85
Affectation R 1068		3 545,96		
Totaux	5 601,01	3 664,65	4 216,26	15 520,95
Résultats définitifs	1 936,36			11 304,69

- 2 - constate, que la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,

- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- 4- vote et arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

✓ Affectation du résultat 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 11 304,69 euros,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cession des éléments d'actif	

Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	11 304.69
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2009	11 304.69
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	11 304.69
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	7 236.36
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	4 068,33
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 200... (N+2)	
B) DEFICIT AU 31/12/200..	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 200.. (N+2)	
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

▼ **Budget primitif 2010**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2010

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

* Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 13 532,65 euros
. Recettes : 13 532,65 euros

* Section d'Investissement :

. Dépenses : 7 736,36 euros
. Recettes : 7 736.36 euros

LOTISSEMENT LES EPINETTES

✓ Compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

✓ Compte administratif 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GAUTIER Maryline, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur BIGUET Christian, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	0	0		0
Opération de l'exercice	196 501.25	199 620,42	206 971.05	236 053.64
Affectation R 1068				
Totaux	196 501.25	199 620,42	206 971,05	236 053,64
Résultats définitifs	0	3 119,17		29 082,59

2 - constate, que la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- vote et arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

✓ Affectation du résultat 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 116 971,42 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	29 082,59
DEFICIT	-
A) EXCEDENT AU 31/12/2009	29 082,59
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	29 082,59
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	29 082,59
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2004 (N+2))	
B) DEFICIT AU 31/12/2008	-
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2008)	-
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

✓ Budget primitif 2010

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2010

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

* Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 1 270 161,66 euros
. Recettes : 1 270 161,66 euros

* Section d'Investissement :

. Dépenses : 892 716,11 euros
. Recettes : 892 716,11 euros

RESEAU RURAL D'EDUCATION

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre reçue de l'Inspecteur d'académie, Monsieur Bernard JAVAUDIN, prévoyant de ne pas de renouveler la convention relative au réseau rural d'éducation.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal émet, à l'unanimité, le souhait de maintenir ce Réseau Rural d'Education.

Monsieur le Maire enverra une lettre à l'attention Monsieur l'Inspecteur de l'Académie en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

1. Téléassistance : Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de renouveler la convention de partenariat avec le Conseil Général pour la téléassistance sur la commune.
2. samedi 10 avril : après l'inondation et ses conséquences, une matinée de nettoyage de la commune est prévue pour enlever tous les déchets charriés par la Loire. Un appel à la population est lancé pour débiter dès 9h00.
3. Accès internet à la bibliothèque : un accès internet est proposé aux habitants par le biais de la bibliothèque ; une charte d'utilisation est lue par Claire TRAMIER. L'impression des documents sur le copieur sera possible à raison de 0.20 €la page couleur et 0.10 €la page noir et blanc.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote :
 - le règlement à l'unanimité,
 - le tarif des copies à la majorité avec une voix contre.

Fin à 23h10.